

Agrofourniture et transports : la compétitivité de l'agriculture française mise à mal

Agri 72

09/07/2010 | Mise à jour : 10:03



Selon une enquête réalisée par Coop de France Métiers du grain auprès de ses adhérents, les grandes cultures et la filière souffrent de graves distorsions de concurrence, aussi bien en matière d'approvisionnement en produits phytosanitaires qu'en transport ferroviaire.

En cette fin de campagne qui a été marquée par une crise agricole touchant la plupart des productions et à la veille d'une récolte qui s'annonce incertaine, les coopératives de collecte et d'approvisionnement sont confrontées à un certain nombre de difficultés. Selon un sondage effectué auprès de ses adhérents, Coop de France Métiers du grain déplore les conditions dans lesquelles s'effectuent leur approvisionnement en produits de l'agrofourniture et notamment les produits phytosanitaires. Par exemple, la mise en $\frac{1}{2}$ uvre des orientations du Grenelle de l'environnement prive les agriculteurs français de solutions techniques accessibles à leurs voisins des autres pays de l'Union européenne. Surtout, les distributeurs et les coopératives, en particulier, doivent faire face une vive concurrence espagnole. Les achats transfrontaliers permettent d'échapper à la redevance sur la pollution diffuse et d'acquérir des produits non autorisés sur le territoire national. Coop de France estime à 30 % la part de marché des produits phytosanitaires en provenance d'autres pays, sur le pourtour méditerranéen. « Et le chiffre est certainement sous estimé », estime Vincent Magdelaine, directeur de Coop de France Métiers du grain. Autre difficulté, l'application en France de la réglementation des installations classées, « l'une des plus stricte au monde » génératrice de coûts et de contraintes économiques supplémentaires. Sans parler des délais administratifs particulièrement longs en France par rapport à ceux de nos concurrents.

5 à 12 euros

Mais ce sont surtout contre les contraintes logistiques dont souffrent les coopératives que Coop de France Métiers du grain est particulièrement remonté. A commencer par le transport ferroviaire et des grèves à répétition qui touchent la SNCF. « Une par mois », estime Coop de France. Sans parler du sous investissement en matériel et de l'entretien des voies. Selon une enquête réalisée auprès de 54 coopératives représentant 40 % de la collecte nationale, les grèves auraient provoqué non seulement des retards dans l'exécution des contrats, mais, plus grave, des reports sur le transport routier, voire des annulations pures et simples de contrats. Coop de France estime à une fourchette comprise entre 5 et 12 €/tonne l'impact économique de ces grèves, en frais de personnel supplémentaire, en transferts de céréales non prévus et décote pour le déchargement des marchandises.

Heureusement que les conditions de transport devraient s'améliorer. La promesse de Nicolas Sarkozy de passer de 40 à 44 tonnes devrait se concrétiser prochainement. La mesure concernerait l'ensemble des produits agricoles et alimentaires ainsi que l'alimentation animale. L'obligation de passage à six essieux, initialement prévue en 2012 est reportée de deux ans. Elle s'imposera à tous les véhicules neufs au 1er janvier 2014 et sera généralisée à l'ensemble des véhicules au 1er janvier 2019. En attendant, les véhicules à cinq essieux seront autorisés à circuler à 44 tonnes dès la parution du décret. Mais une disposition à titre transitoire pourrait être prise pour le transport des récoltes d'été, comme cela avait été annoncé par le président de la République. Selon Coop de France, le passage à 44 tonnes devrait générer une économie de 11 % dans la situation actuelle, un peu moins quand les six essieux deviendront obligatoires, de l'ordre de 5 à 6 %.